

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février à 20 heures et 30 minutes, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 08 février 2024**

Présents : MMES DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, Lise TAULEIGNE-DESPLANCQUES, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à DUCHAMP Cécile, MME BRUNEL Isabelle à SUCHON Emilie, MME CONSTANT Michèle à GRASSET Geneviève, M. GROS Cyril à VOLLE Jean-Luc, VERNET David à M. DURAND Gérald.

Secrétaire de Séance : MME Lise TAULEIGNE-DESPLANCQUES.

N°08/2024**Convention dispositif « Petits déjeuners » - Année scolaire 2023/2024**

Monsieur le Maire présente la convention pour l'année scolaire 2023/2024, à signer avec l'Education Nationale concernant l'opération "petit déjeuner" qui a lieu 4 jours par semaine pendant 21 semaines pour les 36 élèves de l'école élémentaire Simone Veil en classe de Maternelle/CP/CE1/CE2/CM1/CM2. La commune fournit le petit déjeuner aux enfants et l'Education Nationale s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1.30 €, à l'achat des denrées alimentaires consommées.

Il sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Education Nationale la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans la commune de LABEGUDE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

